Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023



ID: 056-215601691-20230703-20230703-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

COMMUNE DE PLOUHINEC L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

<u>Présents:</u> Mmes Sophie LE CHAT et Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mme Marina GERARD, M. Régis JAFFRE, Mme Audrey PESSEL, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Nolwen LE TRIBROCHE, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Jean-Marc CHABROL, Benoit CROQ, Jean-Philippe DE CHAVANE DE DALMASSY, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER et Anne MILES.

Date de publication

Date de convocation

27 juin 2023

06 juillet 2023

Nombre de

Nombre de consellers

en exercices 29 présents 28 votants 29 Absent:

M. Stéphane SANCHEZ

Procuration:

Monsieur Stéphane SANCHEZ donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-07-0.3 - Désignation d'un nouveau conseiller délégué

Rapporteur: Sophie LE CHAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

CONSIDERANT que Madame la Maire propose à l'assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué aux relations avec les associations culturelles,

CONSIDERANT que Madame la Maire souhaite donner cette délégation à Madame Nolwen LE TRIBROCHE,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité (22 voix Pour et 7 abstentions), l'assemblée délibérante :

- CRÉE un poste de conseiller délégué aux relations avec les associations culturelles;
- DÉSIGNE Madame LE TRIBROCHE comme conseillère déléguée aux relations avec les associations culturelles;
- DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Fait en mairie le 03 Juillet 2023 Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT

DE PLOUMNEC C

La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

Levrault

ID: 056-215601691-20230703-20230703-DE